

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT

JEUDI 15 juillet 2021

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 24 juin 2021.

2. Politique et organisation - Approbation des points ajoutés à l'ordre du jour en cas d'urgence

Le bureau permanent décide de traiter les points ajoutés à l'ordre du jour au bureau permanent du 15/07/2021 en urgence.

B. SERVICE SOCIAL

3. Service social - Agrément - plan d'approche intégration / politique d'accueil accompagnement processus Agence Intégration & Intégration Civique

le bureau permanent est d'accord avec les conseils et le plan d'action de l'Agence pour l'Intégration et Intégration Civique concernant l'orientation du processus « politique d'accueil 2.0 » et charge le comité de pilotage de mettre en œuvre le processus

Le groupe de pilotage est composé de :

- échevin intégration
- Président du CPAS
- directeur général adjoint
- responsable des services sociaux
- responsable des affaires civiles
- coordinateur de la pauvreté infantile
- assistante sociale service social (projet d'insertion)
- superviseurs de processus

C. FINANCIÈLE DIENST

4. Service financier - injonctions service social et résidence

D. PATRIMOINE

5. Patrimoine - Bien-être Campus - Révisions tarifaires

Le bureau permanent s'engage à appliquer correctement les révisions tarifaires à partir de mai 2021 lors de la facturation de la construction du campus social.

6. Patrimoine - Bien-être Campus - Établissement

Le bureau permanent accorde l'approbation pour les colonies en ce qui concerne les travaux de construction du campus de bien-être.

E. POLITIQUE ET ORGANISATION

7. Politique et organisation - Gestion des archives - Destruction des données

Le bureau permanent autorise la destruction de la liste avec archives du 25/06/2021 par Data Vernietiging Michel NV.

8. Politique et organisation - Rapport de notification Assemblée Générale Ordinaire statutaire d'Intradura - 16 juin 2021

le bureau permanent prend acte de l'assemblée générale ordinaire statutaire d'Intradura - 16 juin 2021

F. PERSONNEL

9. Personnel - Avis d'emploi vacant contractuel à temps partiel pour agent technique - service de nettoyage extérieur (E1 - E3)

Le bureau permanent décide de déclarer vacant le poste à temps partiel de responsable technique - service de nettoyage extérieur (E1 - E3) dans un cadre contractuel à raison de 36 heures par semaine, avec une réserve de 2 ans, renouvelable par 2 ans.

G. A HUIT CLOS

10. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
11. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
12. Service social - Autre assistance
13. Service social - Droit à l'intégration sociale
14. Service social - Revenu d'intégration équivalent
15. Service social - Initiative d'accueil local
16. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents

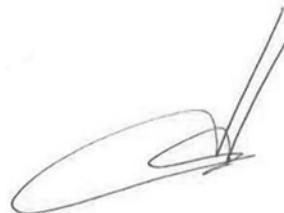
17. Service social - Emploi article 60§7
18. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
19. Service social - Agence Immobilière sociale
20. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.